

# Orientations stratégiques 2021-2026

## Accompagner la transition écologique en matière de déchets

### Réduire la production de déchets

- Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative
- Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention
- Développer l'éco-consommation

### Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte
- Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation

### Développer le réemploi

- Démocratiser le réemploi
- Finaliser le déploiement de la filière textiles

### Optimiser les performances de tri

- Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri
- Sensibiliser les usagers

### Généraliser le tri à la source des biodéchets

- Accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets
- Renforcer le plan compostage

### Développer le recyclage et l'économie circulaire

- Déployer les nouvelles filières REP
- Développer le recyclage local et accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire en matière de déchets

## Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement

### Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

- Quais de transfert des Omr et du tri
- Recycleries
- Infrastructures de proximité : éco-points et recycleries mobiles
- Espaces réemploi
- Bio-plateformes de compostage

### Créer deux centres de tri et de valorisation

- CTV du Grand Bastia
- CTV du Grand Ajaccio

### Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

## Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts

### Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents

- Mener une politique QSE exemplaire
- Optimiser le niveau de service aux adhérents

### Maîtriser l'évolution des contributions

- Maîtriser les coûts
- Adapter les modalités de contribution à l'évolution des infrastructures et des conditions de traitement

# Orientations stratégiques 2021-2026

## Orientation stratégique 1 :

### Accompagner la transition écologique en matière de déchets

#### Axe 1 : Réduire la production de déchets

Objectif réglementaire partagé intercommunalités : réduire la production de déchets par habitant de 15% par rapport à 2010 en 2030.

- **OS 1 : Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative**

Objectif : 100 % des collectivités avec un plan d'action pour déployer la redevance spéciale et la fiscalité incitative en 2025.

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : 38 % de la population couverte par la tarification incitative en 2025.

Plan d'actions :

- o Réalisation d'une étude sur le financement du SPGD.
- o Organisation d'un forum sur la fiscalité incitative.
- o Accompagnement de toutes les intercommunalités volontaires pour la mise en place de la redevance spéciale et de la fiscalité incitative.
- o Création et animation du groupe de travail dédié « Coûts, financement et incitativité »

- **OS 2 : Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention**

Plan d'actions :

- o Création et animation du groupe de travail dédié avec deux rendez-vous annuels pour créer les nouvelles actions régionales.
- o Création des outils à décliner par les intercommunalités.
- o Expérimentation des « emballages » consignés pour les CHR avec un territoire pilote et déploiement selon les résultats de l'expérimentation.

- **OS3 : Développer l'éco-consommation**

Plan d'actions :

- o Travail avec les commerçants pour mettre en place et promouvoir des produits éco-responsables (corner « produits réutilisables », sac réutilisable pour le vrac).
- o Partenariats avec des associations et des influenceurs pour la création de contenu.
- o Diffusion de messages de prévention dans toutes les campagnes de communication.
- o Création d'un modèle de borne de tri pour les magasins (tri en bout de caisse, piles, DEEE, lampes.)

#### Axe 2 : Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- **OS 4 : Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte**

Objectif : 100 % des établissements accompagnés (écoles, collèges, lycées et université) en 2025.

Plan d'actions :

- o Poursuivre l'accompagnement de nouvelles écoles (une trentaine par an), ainsi que des cantines associées.
- o Renforcer le module de maintien dans les écoles déjà labellisées afin de s'assurer que les bonnes pratiques se poursuivent.
- o Poursuivre l'accompagnement des collèges et lycées E3D, ainsi que des cantines associées.

- Enrichir les programmes existants avec le développement de circuits pédagogiques sur les recycleries et bio-plateformes, ainsi que d'un outil numérique (plateforme Web regroupant des informations sur la valorisation et la réduction, des jeux pédagogiques et permettant la diffusion d'actions exemplaires à l'ensemble du réseau d'établissements).
- Etendre le programme à l'Université de Corse en travaillant à la mise en œuvre d'appels à projets annuels à destination de toutes les filières pédagogiques.

- **OS 5 : Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation.**

Plan d'actions :

- Organiser des workshops sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, à destination des agents de cantine et de leurs responsables (Mairies, Collectivité de Corse).
- Initier les agents des EPCI aux techniques de l'animation et concevoir des séances de sensibilisation grand public.

### Axe 3 : Développer le réemploi

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : 5 % des DMA réemployés en 2030, 10 % des emballages ménagers réemployés en 2027.

- **OS 6 : Démocratiser le réemploi**

Plan d'actions :

- Réaliser un large retour d'expérience sur les bonnes pratiques en matière de réemploi, mises en place dans les entreprises et les collectivités.
- Réaliser un annuaire de la réparation disponible en ligne. Il s'agira de présenter par territoire, quelles solutions sont présentes par type de déchet, pour réparer et retarder la mise au rebus.
- Organiser des événements sur le réemploi (repair-café, ressourcerie éphémère ou ateliers d'upcycling...) en partenariat avec les associations locales et les territoires.
- Lancer des appels à projet pour mettre à disposition d'acteurs insulaires des matières gérées par le SYVADEC, afin de leur donner une seconde vie localement.
- Travailler avec les associations sportives pour organiser la récupération et la redistribution de chaussures de course.
- Implanter un super marché inversé au sein de la future recyclerie principale de Campo Dell'Oro et des espaces réemploi dans toutes les recycleries et tous les éco-points.

- **OS 7 : Finaliser le déploiement de la filière textiles**

Objectif : Atteindre 5.6 kg/hab./an soit 2 150 tonnes en 2025.

Plan d'actions

- Mettre en place de 220 points de collecte supplémentaires d'ici 2023.
- Ajuster les moyens humains et matériels pour augmenter de + 140 % les tonnages captés : doubler les effectifs de collecteurs et les véhicules, adapter les zones de rupture de charge, ajouter un point de massification des collectes en Extrême Sud.
- Intégrer la collecte des textiles aux statuts du SYVADEC.

## Axe 4 : Optimiser les performances de tri

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : taux de recyclage des déchets ménagers de 55 % en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035.

### - OS 8 : Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri

Plan d'actions :

- Réalisation d'une étude pour l'optimisation des collectes sélectives puis assistance au déploiement du programme d'optimisation.
- Déploiement de l'expérimentation nudge (« point de tri idéal ») sur tous les territoires volontaires.
- Programme de formation pour les intercommunalités : agents de collecte, ambassadeurs du tri et chef de secteur.
- Groupes de travail « collecte » et « communication » et programme de webinaire-Partage de retours d'expérience de territoires.

### - OS 9 : Sensibiliser les usagers

Plan d'actions :

- Campagnes de communication
- Création des kits de communication pour les intercommunalités

## Axe 5 : Généraliser le tri à la source des biodéchets

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 :

- ✓ au moins 95 % de la population a accès à une solution de tri à la source des biodéchets,
- ✓ et au moins 50 % des biodéchets sont détournés des OMr.

### - OS 10 : Accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets

Plan d'actions

- Etablir le Plan Biodéchets 2023 décliné en plan d'actions par intercommunalité.
- Accompagner le déploiement du plan par chaque territoire.
- Créer les outils de communication et le programme de formation nécessaires.

### - OS 11 : Renforcer le plan compostage

Plan d'actions :

- Déployer le compostage de proximité conformément aux préconisations du Plan Biodéchets 2023
- Renforcer et animer le réseau des référents biodéchets dans le cadre du groupe de travail dédié.
- Former les référents des intercommunalités et les partenaires.
- Informer et sensibiliser les usagers par un plan de communication pluriannuel.

## Axe 6 : Développer le recyclage sous toutes ses formes et l'économie circulaire

### - OS 12 : Déployer les nouvelles filières REP

Objectif : Déployer les 9 nouvelles REP prévues par la loi AGECL.

Plan d'actions :

- Intégrer aux filières en place les extensions prévues par la loi (Textiles, DEA, DDS)
- Développer les nouvelles filières :

- >2021 : mégots de cigarettes
- >2022 : huiles minérales (déjà en place), jouets, matériel de bricolage et de jardin, matériel de sport et loisir, produits et matériaux du bâtiment
- >2024 : textiles sanitaires à usage unique, gommes à mâcher
- >2025 : engins de pêche contenant du plastique

– **OS 13 : Développer le recyclage local et accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire en matière de déchets**

Plan d'actions :

- Réaliser un large retour d'expérience sur les initiatives existantes en matière de recyclage local et organiser des événements de présentation aux acteurs locaux.
- Mener des études flux par flux pour déterminer la pertinence environnementale et économique de filières de valorisation locale des flux gérés par le SYVADEC.
- Créer et animer un réseau d'acteurs susceptibles de mettre en œuvre les projets identifiés comme pertinents pour le territoire et les accompagner au travers d'une maison de l'économie circulaire.
- Mettre à disposition des acteurs locaux de la matière pour la réalisation de tests de recyclage.
- Réaliser une veille sur les déchets ne rentrant pas dans le champ des DMA, mais néanmoins présents dans les collectes des EPCI, et produire des fiches déchets à destination des producteurs concernés pour les aider à éliminer correctement ces flux (exemple : bâche d'hivernage des bateaux, fusées de détresse, photovoltaïque, etc...).

## Orientation stratégique 2

### Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement

#### Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

– **OS 14 : Quais de transfert des OMr et du tri**

Objectif : 11 quais de transferts des OMr et 9 centres de regroupement du tri opérationnels en 2025 (10 et 3 en 2020).

Plan d'actions :

- Quais de transfert des OMr : modernisation de Calvi NDS, création du quai de Porto-Vecchio en remplacement de Capu du Padule,
- Finaliser le réseau de centres de regroupement du tri : Extension de l'alvéole verre de Calvi Cantone, création des centres de regroupement de Sisco (tri du Cap Corse), Teghime (Emballages de la CAB), Viggianello (tri du Sartenais Valinco), Nebbiu Conca d'Oru (Saint-Florent ou autre terrain à identifier), Pasquale Paoli (terrain à identifier), Belgodère (terrain à confirmer).
- Pour les territoires de la CAB, Marana Golo et CAPA : regroupement du tri dans les centres de tri et de valorisation après leur mise en service.
- Mettre en œuvre les opérations structurantes en cas d'évolutions réglementaires

– **OS 15 : Recycleries**

Objectif : 27 recycleries du SYVADEC opérationnelles en 2025 (22 en 2020)

Plan d'actions :

- Finaliser le réseau de recycleries : Recyclerie Principale CAPA à Campo Dell'oro, CAPA modulo-béton à Saint-Antoine 2, CAPA à Mezzana, Lecci, CAB à Santa Maria di Lota (faisabilité à confirmer), Serra di Ferro (si CU positif, sinon éco-point).

En attente d'identification ou de confirmation du foncier : CAPA Sanguinaires, CAPA Rocade-Loretto, Sud CAB, Pasquale Paoli, Casinca.

- Moderniser et sécuriser les sites transférés : Lucciana, Cauro, Corbara (phase 2), Porto-Vecchio, Figari, Bonifacio, Castifao, Corte.
- Optimiser les transports par l'optimisation des chargements : poursuivre l'équipement des sites en engins de tassement des bennes.
- Adapter les sites pour accueillir les nouvelles filières
- Mettre en œuvre les opérations structurantes en cas d'évolutions réglementaires
- Retour d'expérience et test de différents types de recycleries

– **OS 16 : Infrastructures de proximité : éco-points et recycleries mobiles**

Objectif : 15 éco-points et 4 recycleries mobiles opérationnels en 2025.

Plan d'actions :

- Rénovation des éco-points de Campile, San Lorenzo et Rezza
- Création de 20 éco-points
- Acquisition de 3 recycleries mobiles pour compléter celle du Grand Bastia pour les secteurs Grand Ajaccio, Sud Corse, Centre-Balagne.

– **OS 17 : Espaces réemploi**

Objectif : 40 espaces réemploi opérationnels en 2025.

Plan d'actions :

- Elaboration d'un concept architectural et mission de maîtrise d'œuvre pour la conception d'espaces réemplois
- Création des espaces réemploi sur l'ensemble des recycleries et éco-points, et sur les sites choisis par les adhérents
- Création du site internet des espaces réemploi

– **OS 18 : Bio-plateformes de compostage**

Objectif : 7 bio-plateformes de compostage du SYVADEC opérationnelles en 2025 (2 en 2020).

Plan d'actions :

- Création des bio-plateformes de Sisco (zone Cap Corse) et Belgodère (zone Balagne). En attente d'identification du foncier : Costa Verde.
- Extension de la bio-plateforme de Viggianello
- Création de 2 bio-plateformes en bâtiment dans le cadre du Centre de tri de Monte et à Porto-Vecchio

## **Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation**

– **OS 19 : CTV du Grand Bastia**

Objectif : CTV du Grand Bastia opérationnel en 2024.

Plan d'actions :

- Consultations, maîtrise foncière, attribution du marché global de performance et construction du Centre de tri et de valorisation de Monte.

– **OS 20 : CTV du Grand Ajaccio**

Objectif : CTV du Grand Ajaccio opérationnel en 2024.

Plan d'actions :

- Consultations, attribution du marché global de performance et construction du Centre de tri et de valorisation d'Ajaccio.

## Axe 9 : Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- OS 21 : Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

Objectif : nouvelle ISDND opérationnelle en 2024.

Plan d'actions :

- Etudes, DDAE, maîtrise foncière, Consultations, attribution du marché et construction de l'ISDND de Moltifao (sous réserve acceptabilité des élus du territoire).

## Orientation stratégique 3

### Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts

## Axe 10 : Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents

- OS 22 : Mener une politique QSE exemplaire

Plan d'actions :

- Maintenir les conformités ICPE de tous les sites techniques
- Obtenir la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001
- Atteindre la neutralité carbone
- Améliorer en continu la politique de prévention, de sécurité et de qualité de vie au travail

- OS 23 : Optimiser le niveau de service aux adhérents

Plan d'actions :

- Optimiser les horaires et la qualité du service sur les sites techniques
- Optimiser les services complémentaires fournis aux adhérents
- Renforcer l'observatoire des déchets ménagers

## Axe 11 : Maitriser l'évolution des contributions

Plan d'actions :

- Maintenir un niveau de contribution acceptable malgré la hausse des coûts de traitement des OMr et des coûts de valorisation
- Revoir les modalités de facturation des professionnels en recyclerie
- Adapter les modalités de contribution à l'évolution des infrastructures et des conditions de traitement